

"Les Etats Membres suivants n'ont pas présenté de pouvoirs: Arabie saoudite, Bolivie, Guatemala, Pologne, Yémen. Leurs délégations ont fait savoir que ces documents avaient été expédiés.

"La Commission examinera en temps opportun les pouvoirs définitifs des représentants des Etats énumérés plus haut qui ont présenté des pouvoirs provisoires et de ceux dont les pouvoirs sont en cours de transmission. La Commission propose que, entre temps, ces représentants siègent provi-

soirement avec les mêmes droits que les autres représentants."

138. M. GARCÍA BAUER (Guatemala) signale que son Gouvernement a présenté des pouvoirs provisoires. Il serait donc nécessaire de modifier le rapport en ce qui concerne le Guatemala.

*Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs est adopté.*

La séance est levée à 17 h. 25.

## DEUX CENT VINGT-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le samedi 24 septembre 1949, à 10 h. 45.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

**Discussion générale (suite): discours de M. Wierblowski (Pologne), M. Santa Cruz (Chili), Sir Mohammad Zafrulla Khan (Pakistan), M. Aklilou (Ethiopie), M. Kisselev (République socialiste soviétique de Biélorussie)**

1. M. WIERBLOWSKI (Pologne) déclare qu'en prenant la parole dans la discussion sur le rapport annuel du Secrétaire général il s'arrêtera tout d'abord sur la constatation faite par le Secrétaire général que la crainte de la guerre a diminué durant l'année écoulée.

2. Dix ans viennent de passer depuis le commencement de la guerre, plus de quatre ans depuis sa fin et la victoire des forces démocratiques sur le fascisme. Et voici qu'après six années de guerre sanglante et de souffrances et quatre ans de dur labeur pour la reconstruction de ce qui a été détruit par la guerre, le fait que la crainte de la guerre a diminué est considéré comme un succès.

3. Sans doute peut-on faire une telle constatation et elle est certainement justifiée. Mais on reconnaît par là même le fait tragique qu'aujourd'hui, comme ce fut le cas en 1939, les peuples vivent dans la crainte d'une nouvelle guerre, que la mort peut menacer de nouveau des millions d'êtres humains, que peuvent se reproduire les massacres et la destruction barbare des biens matériels et culturels de l'humanité.

4. M. Wierblowski représente une nation qui vient de commémorer, le 1er septembre, un anniversaire douloureux. Il y a dix ans, son pays fut bombardé sans merci et labouré par les chenilles des tanks hitlériens. L'attaque criminelle contre la Pologne marqua le début formel de la deuxième guerre mondiale, qui avait commencé effectivement bien avant.

5. L'hitlérisme, le fascisme, le militarisme japonais avaient gagné bien avant septembre 1939 de nouveaux territoires, de nouvelles positions. Ils obtenaient en même temps un appui croissant de la part des gouvernements qui étaient alors au pouvoir au Royaume-Uni et en France. L'agression allemande contre la Pologne a été le couronnement de la politique criminelle, de la politique de trahison de Munich.

6. Ce n'est pas pour rien que lord Halifax, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, avait déclaré à Hitler déjà en novembre 1937 que les membres du Gouvernement anglais étaient pleinement conscients du fait que non seulement le Führer avait beaucoup réalisé en Allemagne même, mais que l'Allemagne pouvait se considérer à juste titre comme le bastion de l'Occident contre le bolchevisme.

7. A la veille de la guerre totale pour la conquête du monde, on considérait donc l'hitlérisme comme un bastion de l'Occident. Contre qui et au nom de quoi? Les hommes d'Etat du Royaume-Uni et de la France n'avaient sur ce point aucun doute. Hitler devait devenir l'instrument et l'allié effectif dans la lutte contre l'Etat qui proclamait et essayait de réaliser la conception de la sécurité collective, contre le pays qui était prêt à venir au secours des petits Etats menacés, à les aider, et cela autrement que par une déclaration de guerre purement formelle et par une "drôle de guerre".

8. L'hitlérisme devait devenir le bélier qui détruirait cette Puissance qui, dans les jours sombres du complot criminel de Munich, avait offert une aide réelle à la Tchécoslovaquie lâchement trahie. Les divisions de SS devaient être employées contre l'Union soviétique qui était décidée à défendre, et défendait effectivement, l'autorité déclinante de la Société des Nations, et qui aspirait à voir celle-ci devenir un instrument efficace de lutte pour la paix. On reprochait à l'URSS de s'opposer à la politique pro-fasciste et antisoviétique de M. Chamberlain et de M. Daladier, à la politique des fossoyeurs de la Société des Nations. On s'entendait avec les Puissances de l'Axe Berlin-Rome-Tokio. Pour brouiller la piste, on essayait de créer une fiction de pourparlers avec l'Union soviétique. Comme le constate M. Dirksen, qui était alors ambassadeur d'Allemagne en Angleterre, l'idée de l'espace vital, du *Lebensraum*, allemand avait trouvé à Londres une entière compréhension.

9. Ce sont les peuples de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est qui devaient être les victimes de cette politique. Les gouvernements fascistes ou semi-fascistes de ces pays, émules d'Hitler, partageant entièrement les vues antisoviétiques de l'Allemagne, coupés des masses populaires et hais d'elles, sont devenus de simples pions dans un jeu qui était contraire aux intérêts

<sup>1</sup> Voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Supplément No 1.

de leurs pays mêmes. C'est ainsi qu'ont pu se produire les tragiques événements de septembre 1939.

10. Le peuple polonais, isolé et abandonné, a lutté héroïquement contre toute la puissance du troisième Reich, tandis que les divisions britanniques et françaises restaient l'arme au pied. La Pologne est tombée victime de la politique allemande de l'espace vital, de la politique perfide des Puissances occidentales qui appuyaient l'Allemagne hitlérienne, ainsi que de la politique criminelle pro-hitlérienne et antisoviétique du Gouvernement polonais d'alors.

11. Si à ce moment les Puissances occidentales ont déclaré la guerre à l'Allemagne — sans pourtant l'engager effectivement — cela n'a pas été pour une question de principe, comme le prouvent les archives qui sont aujourd'hui ouvertes. Enhardi par les hommes de Munich, ébloui par ses succès faciles, Hitler posait des conditions exagérées. Il voulait gagner trop et trop vite dans le nouveau partage du monde. Il ne s'agissait point de principes, mais du prix et des conditions de paiement.

12. Pour la Pologne, par contre, comme pour les autres Etats de cette partie de l'Europe, c'était une question de vie ou de mort.

13. Les documents des archives allemandes jettent un lumière crue sur les événements politiques de ces années. L'orateur pourrait citer plusieurs des documents aujourd'hui rendus publics. Il se contentera de se référer à une conversation que l'ambassadeur du Reich à Londres a eue avec M. Buxton, émissaire confidentiel de Chamberlain. M. Buxton qui, d'après l'ambassadeur Dirksen, était une personnalité connue et modérée du parti travailliste, y déclarait que le Royaume-Uni aurait pris l'engagement de respecter les zones d'intérêt allemandes en Europe orientale et en Europe du sud-est; qu'il s'ensuivrait le retrait par l'Angleterre des garanties accordées à certains Etats dans la zone d'influence allemande, et qu'ensuite le Royaume-Uni pourrait amener la France à rompre l'alliance avec l'Union soviétique et à renoncer à ses alliances dans l'Europe du sud-est.

14. Une idée semblable a été exprimée même plus clairement par Sir Horace Wilson dans une conversation avec l'ambassadeur Dirksen. La Pologne devait être abandonnée à son propre sort.

15. La Pologne, en effet, s'est trouvée abandonnée. Elle a dû payer non seulement le prix sanglant de la trahison de son Gouvernement, mais aussi celui des machinations politiques de ses prétendus protecteurs.

16. Si l'orateur a évoqué ce passé encore proche, c'est non seulement parce que cette période de lutte, de souffrances et d'humiliation est encore vivante dans l'esprit de son peuple, mais avant tout parce que la date du 1er septembre n'évoque pas seulement des souvenirs historiques. Cette date a marqué aussi, en effet, le résultat tragique d'une politique qui tendait à isoler une des grandes Puissances, à mépriser la souveraineté et les droits des petites nations, et à fouler aux pieds les principes de sécurité collective au profit de la loi de la jungle. Elle témoigne, enfin, du résultat de la destruction de l'Organisation internationale d'alors.

17. L'histoire des années qui viennent de s'écouler et surtout de la deuxième guerre mondiale prouve-t-elle qu'Hitler et les hommes de Munich avaient raison? Apporte-t-elle effectivement la preuve que la loi de la jungle est plus forte que les principes de collaboration et de coopération des peuples au nom du progrès? Evidemment non. Ce sont, au contraire, ceux qui ont violé ces principes, les Hitler et les Chamberlain, qui ont fait faillite. L'alliance des grandes Puissances durant la guerre, forgée dans le feu du combat, bâtie sur les principes de la collaboration, de l'égalité et des décisions prises en commun, a conduit les Nations Unies à la victoire. C'est par Téhéran, par Moscou, Yalta et Potsdam, par le dur travail d'élaboration de décisions communes, unanimes, de décisions de compromis, et non par des décisions imposées par la force ou arbitraires, que le chemin des Alliés les a menés à Rome, à Berlin et à Tokio.

18. Ce sont les mêmes principes qui sont à la base de l'Organisation des Nations Unies. Après l'expérience des quatre dernières années, la déclaration du Secrétaire général selon laquelle, si le principe de l'unanimité des grandes Puissances n'avaient pas été établi à San-Francisco, il aurait fallu l'adopter maintenant, s'avère entièrement juste et actuelle.

19. M. Wierblowski constate avec regret que les hommes d'Etat de certaines grandes Puissances, oublieux des leçons de l'histoire, rompent délibérément avec ces principes de sincère collaboration internationale. Ils choisissent la méthode des décisions arbitraires et des faits accomplis. Considérant que tous les moyens sont bons, ils essaient par des blocs militaires, contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies, d'atteindre les buts de leur politique impérialiste, tout en affirmant leur fidélité aux principes de la collaboration internationale et en rappelant que, pendant la guerre, ils étaient partisans de ces principes.

20. Mais on peut se demander, à regarder la vérité en face, si, pendant la guerre, les quatre grandes Puissances ont, dans une mesure égale, obéi honnêtement au principe de la collaboration loyale et eu l'intention d'observer ce principe en temps de paix.

21. Or, pendant que les peuples de l'Europe, et notamment le peuple polonais, menaient un combat sanglant contre l'occupant et que l'héroïque armée soviétique défendait Stalingrad en préparant l'offensive victorieuse qui devait s'achever par la prise de Berlin, on entendait des voix disant qu'il fallait ne pas se presser et attendre que les peuples de l'Union soviétique soient saignés à blanc afin que l'Union des Républiques socialistes soviétiques sorte de la guerre affaiblie. Il cite comme preuve le mémorandum rendu public il y a quelques semaines, pendant la session du prétendu Conseil de l'Europe à Strasbourg, par un des délégués britanniques, M. MacMillan; ce mémorandum a été écrit en 1942 par M. Churchill et concerne l'organisation de l'Europe d'après-guerre. M. Churchill établissait déjà à cette époque des plans pour isoler l'Union soviétique et pour la refouler de l'Europe, et employait même, à cette occasion, l'expression de "barbarie soviétique" à l'adresse de cette alliée à laquelle le Royaume-Uni doit tant de reconnaissance.

22. M. Churchill n'a pas été seul à agir ainsi. Aux Etats-Unis, des groupes importants ne cachaient pas leur intention d'engager, après la victoire sur l'Allemagne, la lutte contre l'Union soviétique.

23. M. Hopkins, le principal conseiller et l'ami intime du président Roosevelt, a écrit dans ses mémoires que ces groupes constituaient une petite, mais bruyante minorité qui profitait de toute divergence de vues entre les Etats-Unis et l'URSS pour créer des conflits entre ces deux pays. Il ajoutait qu'aucun gouvernement digne de ce nom ne devrait permettre à cette minorité d'influencer sa politique.

24. Ce fut pourtant ce qui arriva. Et si, pendant la guerre, l'alliance a résisté à toutes les épreuves, cela est dû à l'attitude décidée des masses laborieuses du monde entier, non seulement en face de l'hitlérisme, mais aussi en face des tendances antisoviétiques de M. Churchill et de ses pareils, ainsi qu'à la politique honnête et loyale de l'Union soviétique.

25. Tandis que M. Churchill rédigeait son mémorandum antisoviétique, le maréchal Staline, dans le discours qu'il a prononcé le 6 novembre 1942, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution d'octobre, évoquait le programme commun de la coalition des Puissances du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et des Etats-Unis pour le temps de guerre et pour l'après-guerre.

26. La victoire remportée dans cette guerre est due à l'attitude ferme et combative, à l'esprit de sacrifice et à l'héroïsme des masses populaires de toutes les Nations Unies. Elle est due à la politique prévoyante, sage, accommodante, mais lorsqu'il le fallait, inflexible, du Gouvernement de l'URSS.

27. La politique menée par les nations pacifiques, avec à leur tête l'Union des Républiques socialistes soviétiques, permettra de réduire à néant les plans de ceux qui, pour augmenter leurs profits et étendre leur domination, rêvent d'une guerre mondiale. Sur le plan de la lutte pour la paix, cette dernière année a apporté des succès notables. Les forces qui s'opposent à la guerre croissent rapidement. Après le Congrès de Wroclaw, c'est aux Congrès de la paix de Paris et de Prague, aux conférences nationales pour la paix aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en Hongrie, en Belgique, en Roumanie, au Japon, au Brésil et au Mexique, aux congrès contre la guerre organisés le 1<sup>er</sup> septembre en Allemagne, que les masses populaires du monde entier ont protesté avec force contre la campagne d'incitation à la guerre. Elles ont démontré de cette façon non seulement leur crainte de la guerre, dont parle le Secrétaire général, mais aussi leur inflexible volonté de lutter pour la paix.

28. Il se trouve au sein de l'Assemblée des représentants qui considèrent ces manifestations comme l'expression d'une tendance politique déterminée. C'est une erreur évidente qui prouve à quel point ces hommes sont détachés des masses populaires, à quel point les préoccupations, les souffrances et les aspirations réelles de ces masses leur sont étrangères.

29. Les peuples du monde entier désirent la paix. C'est ce but qui les unit. L'enthousiasme avec lequel ils ont salué la création de l'Organisation des Nations Unies et la confiance qu'ils lui accordent viennent de leur désir d'éviter un nou-

veau carnage. Ils jugeront de l'utilité et de l'importance de ses travaux uniquement d'après ce qu'elle pourra et ce qu'elle voudra faire pour la paix.

30. Parallèlement à la lutte pour la paix que mènent les masses populaires, les nations opprimées luttent avec succès pour leur liberté. Le Secrétaire général a souligné avec raison dans son rapport que l'ère de la dépendance ou du statut inférieur des peuples de l'Asie prend rapidement fin.

31. On en voit l'exemple frappant dans le cas de la Chine, qui a fait cesser pour toujours sur son territoire l'exploitation étrangère et banni toute influence étrangère. Chaque peuple qui se libère du joug de l'impérialisme vient renforcer le camp de la paix, affaiblissant par là même le bloc de la guerre, car il élimine les sources mêmes des conflits qui découlent des tendances impérialistes.

32. D'autre part, le renforcement de la collaboration amicale au sein du groupe comprenant l'Union soviétique et les démocraties populaires sert grandement la cause de la paix. Il y a là un exemple de coopération entre une grande Puissance et des Etats plus petits, un exemple d'une aide qui augmente la force politique et économique de l'Etat plus petit et renforce sa souveraineté. Cette coopération est d'autant plus remarquable que le monde a sous les yeux l'image de la politique étrangère d'autres grandes Puissances qui appellent aide ou collaboration la subordination des pays plus faibles aux pays plus forts.

33. M. Wierblowski souligne alors la différence des relations entre Etats, en Europe orientale, comparées à celles d'avant-guerre. La période où ces rapports portaient en eux-mêmes les germes de nombreux conflits est définitivement révolue. L'Europe orientale a subi des pertes sanglantes dans la lutte contre l'hitlérisme et le fascisme; aujourd'hui elle fournit son apport immense à l'évolution pacifique de l'humanité.

34. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, ceux qui tendent à déchaîner une nouvelle guerre se sont fébrilement employés à consolider leurs forces.

35. C'est à cette fin que les chefs d'état-major des forces armées américaines ont visité tous les pays de l'Europe "marshallisée". Des conseils secrets ont été tenus, des bases stratégiques ont été créées dans le monde entier, à des milliers de kilomètres des Etats-Unis. On reconstruit le potentiel de guerre de l'Allemagne occidentale et du Japon. L'Union de l'Europe occidentale a été organisée. Le Traité de l'Atlantique nord a été signé, Traité qui est manifestement contraire aux Articles 51 et 53 de la Charte, ainsi qu'au principe de la sécurité collective, qui crée un bloc d'agression, fixe la zone d'influence d'une seule Puissance et prépare une nouvelle course aux armements. Aucune jonglerie de mots ne peut masquer sa signification réelle.

36. Tout cela prouve sans équivoque les projets d'agression de ceux qui, au cours de la même période, ont torpillé les négociations et les propositions en vue du désarmement et ont empêché de voter l'interdiction de l'arme atomique et d'autres moyens de destruction massive. Le Secrétaire général a raison de nous prévenir qu'une nouvelle

et terrible guerre mondiale, menée par les moyens dont on dispose actuellement, ne saurait être évitée par un arrangement quel qu'il soit auquel ne participerait pas l'une quelconque des grandes Puissances et qu'il importe que les peuples du monde reconnaissent ces faits.

37. L'année dernière a été marquée par une ingérence accrue dans les affaires intérieures de plusieurs Etats et par des attaques ouvertement menées contre le principe de la souveraineté nationale. La politique expansionniste des Etats-Unis a trouvé sa justification idéologique dans l'organisation de prétendus conseils européens, dans des bavardages sur un gouvernement mondial, dans les déclarations emphatiques de certains hommes d'Etat sur le rôle providentiel des Etats-Unis auxquels Dieu aurait confié la direction du monde et la mission d'apprendre aux hommes la façon américaine de vivre.

38. C'est comme une atteinte à la souveraineté nationale des petits pays qu'il faut considérer la proposition d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée, contrairement à tous les principes de la Charte des Nations Unies et des traités de paix, la question de la prétendue défense des libertés religieuses en Roumanie, en Bulgarie et en Hongrie. Non seulement on n'a pas admis ces pays à devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais encore on a déchaîné contre eux une campagne de calomnies.

39. Il est difficile de dire qu'une telle manière de procéder renforce l'Organisation des Nations Unies. Comment qualifier, en outre, les agissements de l'une des grandes Puissances, influente au sein de l'Organisation des Nations Unies, qui crée un comité, comme par exemple celui qu'on appelle "Comité pour une Europe libre", qui s'occupe ouvertement de sabotage, de diversion et d'espionnage et qui fomenté des troubles sur le territoire d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies; qui offre, en outre, à des spécialistes de ce travail clandestin, indépendamment d'une récompense en dollars, des visas d'entrée aux Etats-Unis? On a affaire ici à une violation manifeste aussi bien de la Charte des Nations Unies que des principes élémentaires de morale internationale.

40. Il y a encore d'autres "défenseurs" de cette morale qui n'hésitent pas à abuser des croyances religieuses et des sentiments des fidèles à des fins essentiellement contraires à tous les commandements de la religion, en bénissant les propagandistes de guerre et en condamnant les hommes de bonne volonté et de bonne foi qui reconstruisent leurs pays dévastés.

41. En parlant des problèmes actuels de la politique internationale, il est impossible de passer sous silence le problème central concernant la liquidation des suites de la guerre en Europe, c'est-à-dire la question allemande. M. Wierblowski ne veut pas débattre en détail la question allemande à la tribune de l'Organisation des Nations Unies, car, comme on le sait, c'est le Conseil des Ministres des affaires étrangères qui est seul compétent en la matière. Il constate pourtant que la question allemande fournit aujourd'hui l'exemple le plus flagrant des décisions arbitraires, de l'infraction aux traités internationaux en vigueur et de la création d'une zone d'influence réservée exclusivement à une seule

Puissance et servant à ses fins politiques, militaires et économiques.

42. A l'encontre des décisions de Potsdam concernant la démocratisation et la démilitarisation de l'Allemagne, en Allemagne occidentale des éléments hitlériens, chauvins et révisionnistes arrivent au pouvoir, protégés par les autorités locales d'occupation. C'est avec inquiétude que la Pologne observe l'influence croissante du fascisme dans la vie publique dans les zones occidentales. Avec l'appui des Puissances occidentales, les éléments néo-hitlériens reconstruisent le potentiel de guerre allemand. Sans consulter le peuple allemand lui-même, on établit en Allemagne occidentale un Etat trouqué, dans une atmosphère d'intimidation et de persécution des éléments démocratiques et pacifiques.

43. Cette création artificielle ne constitue pas une menace seulement pour les voisins de l'Allemagne. L'Allemagne occidentale peut dans l'avenir menacer aussi ses créateurs et ses protecteurs.

44. Au nom du peuple et du Gouvernement polonais, l'orateur félicite les Puissances, Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui tolèrent et encouragent les provocateurs révisionnistes en Allemagne occidentale.

45. La situation dans la zone d'occupation soviétique est très différente. L'évolution des événements dans la partie orientale de l'Allemagne prouve qu'il est possible de régler le problème allemand sur des bases démocratiques à une seule condition, à savoir que les autorités d'occupation, désireuses de créer un Etat allemand unique et démocratique, mènent une politique consciente et conséquente. Le développement des institutions démocratiques dans cet Etat créerait des conditions propices à la stabilisation des relations pacifiques et à la normalisation de ses rapports avec les autres nations. L'unité d'une Allemagne bâtie sur de tels principes démocratiques ouvrirait la voie à une stabilisation des relations pacifiques en Europe.

46. Manifestant ses aspirations pacifiques et désirant avant tout l'établissement de relations normales avec son voisin direct de l'ouest, le Gouvernement polonais a plus d'une fois formulé d'une façon constructive sa position vis-à-vis de la démocratie allemande militante et vis-à-vis du futur Etat allemand démocratique, basé sur un traité de paix juste. Pratiquement, le Gouvernement polonais réalise cette politique en développant ses relations économiques avec l'Allemagne, en particulier avec la zone soviétique. Les relations économiques que la Pologne développe avec la partie orientale de l'Allemagne fournissent la preuve que l'accroissement des forces démocratiques en Allemagne est propice à la normalisation de ses relations avec les pays voisins.

47. La politique pernicieuse que mènent les Puissances occidentales en Allemagne a trouvé son expression dans les élections au prétendu Parlement de Bonn. Le résultat de ces élections inquiète vivement les éléments progressistes du monde entier. A la tête du prétendu Etat de l'Allemagne occidentale se sont trouvés des hommes ayant des attaches avec le mouvement hitlérien et qui sont des symboles vivants du fascisme allemand renaissant.

48. Le représentant du Gouvernement français, M. Schuman, a consacré dans son discours (225ème séance) une place importante à la question allemande. Il n'y a rien d'étonnant à ce que le représentant d'un Etat qui, à maintes reprises, a été l'objet d'agressions allemandes, consacre beaucoup d'attention à ce problème, un des plus importants pour la politique française.

49. M. Schuman a appelé "une expérience" l'œuvre accomplie par les Puissances occidentales dans les zones occidentales de l'Allemagne, en disant que des résultats de cette expérience dépendra le rythme de l'évolution ultérieure. Si M. Schuman avait parlé avant l'inauguration du prétendu Parlement de Bonn et avant la création du prétendu Gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest, on aurait pu dire que M. Schuman souffre de myopie politique. Mais après que M. Schumacher lui-même a déclaré que le Parlement de Bonn foisonne d'hitlériens, après que Heuss, ancien sympathisant hitlérien a été élu Président, que le criminel de guerre Kopf est devenu membre du gouvernement et que le chancelier Adenauer a formulé des thèses nettement révisionnistes, parler après tout cela d'"expérience" est une manifestation de véritable cécité politique. On ne peut croire que le peuple français qui a lutté si héroïquement contre l'occupant hitlérien soit, dans la question allemande, aussi insouciant que le chef de la délégation française. La Pologne désire aujourd'hui — dix ans après le déclenchement de la guerre — lancer un nouvel avertissement contre cette politique.

50. Dans le domaine économique les événements qui se sont déroulés au cours de l'année ont montré que les prévisions de la Pologne étaient justes. Il n'y a pas de doute que la période écoulée, surtout dans sa seconde moitié, a amené dans les pays capitalistes des symptômes de crise de plus en plus nets. Ni le rapport sur la situation économique mondiale<sup>1</sup>, ni le compte rendu de la Commission économique européenne<sup>2</sup> n'ont pu passer ce fait sous silence.

51. Le ralentissement du développement économique et, au cours de la seconde moitié de cette période, l'arrêt du développement de la production ou sa baisse caractérisent la situation économique des pays capitalistes. Ces phénomènes se produisent bien que, dans plusieurs pays, les traces des destructions causées par la guerre n'aient pas encore été effacées, et que les niveaux de vie n'aient pas encore atteint leur niveau d'avant-guerre. Quoique la production alimentaire soit encore insuffisante, on réduit dans certains pays la surface des emblavures ou la production des machines agricoles et des tracteurs. On produit moins d'équipement industriel, bien que les machines s'usent et que les possibilités d'exportation soient grandes.

52. A la baisse de la production et à l'augmentation de la crise dans les pays capitalistes est lié l'accroissement du chômage et l'abaissement du niveau de vie des masses populaires. Lors de la discussion du point de l'ordre du jour consacré à cette question, la délégation polonaise exposera en détail sa position sur les causes du chômage ainsi que sur les moyens propres à remédier, ne

fût-ce qu'en partie, à cette calamité inhérente au régime de l'économie capitaliste.

53. L'accroissement du chômage dans les pays de l'Europe occidentale et aux Etats-Unis ne peut pas, actuellement, être mis en doute. Toutes les publications économiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en parlent. Mais il est regrettable que ces publications ne fassent pas suffisamment ressortir l'étendue des complications qu découlent pour l'Europe occidentale de sa soumission, toujours grandissante, aux Etats-Unis, qu'elles ne constatent pas nettement que nous sommes en présence de cet aspect du Plan Marshall que l'on a justement qualifié d'"exportation du chômage".

54. Mais c'est avec étonnement que l'orateur constate que le rapport du Secrétaire général n'oppose pas à la triste situation des pays capitalistes les succès obtenus dans le domaine économique par la Pologne, les autres pays de démocratie populaire et par l'Union soviétique.

55. Encore que cette partie de l'Europe ait subi les plus grands ravages, le développement de ces pays se poursuit énergiquement. La Pologne a réussi à liquider totalement le chômage qui était, avant guerre, une calamité pour sa classe ouvrière. Le niveau de vie des masses laborieuses ne cesse de s'élever car les salaires augmentent tandis que les prix restent stationnaires. La situation des paysans s'est nettement améliorée.

56. Par rapport à l'année 1937, l'indice de l'emploi a augmenté de 40 pour 100 et la production industrielle s'est accrue de plus de 70 pour 100. L'industrie minière polonaise travaille non seulement pour les besoins du marché intérieur, mais pourvoit aussi aux besoins d'autres pays européens. La production de l'industrie minière et énergétique a augmenté au cours du premier semestre de cette année de 11 pour 100 par rapport à la période correspondante de l'année passée. La production de l'industrie lourde qui constitue la base du développement futur de la Pologne augmente sans cesse. Durant le premier semestre de 1949, la production de l'industrie lourde polonaise a augmenté de 25 pour 100 par rapport à la période correspondante de l'année précédente. L'augmentation de la production de l'industrie alimentaire durant cette même période a été de 24 pour 100 et celle de l'industrie légère de 31 pour 100.

57. Ces quelques chiffres caractéristiques montrent clairement comment se développe l'économie d'un pays qui a réussi à se rendre indépendant des crises inhérentes à l'économie capitaliste.

58. Ces réalisations n'ont évidemment pas été obtenues à partir d'un système d'autarcie économique. C'est précisément parce que la Pologne a su renforcer ses relations économiques avec les autres pays de démocratie populaire et, avant tout, avec l'Union soviétique, qui lui a accordé une aide immense, qu'elle a pu créer un système d'entraide économique. Cette collaboration a pris la forme d'une organisation, le Conseil d'entraide économique. Ce Conseil est un exemple de collaboration économique basée sur une égalité absolue et sur l'élimination de toute pression politique. Il est l'opposé même de la théorie et de la pratique du Plan Marshall dont le but est la conquête économique de l'Europe.

<sup>1</sup> Voir *Rapport sur l'économie mondiale, 1948*, Publications des Nations Unies, numéro de vente: 1949.II.C.3.

<sup>2</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social*, quatrième année, neuvième session, Supplément No 12.

59. D'autre part, la Pologne est prête à développer et développe effectivement ses relations économiques avec tous les pays du monde, sur une base profitable pour les deux parties et en partant du principe d'une égalité absolue. Elle rejette toute tentative de discrimination et ne permet pas qu'on lui dicte des conditions incompatibles avec la ligne d'évolution de son économie nationale. Sur cette base, elle est prête à développer davantage les échanges économiques avec les pays de l'Europe occidentale.

60. Si, malgré cela, rien n'indique que les pays de l'Europe occidentale pensent développer leurs échanges avec les pays de démocratie populaire et l'Union soviétique, il faut l'attribuer, avant tout, à l'orientation politique générale de la Puissance qui donne actuellement les directives en matière de politique économique aux pays de l'Europe occidentale. Cette tendance est clairement montrée par les limitations d'exportation et les listes des marchandises prohibées à destination de l'Europe orientale. Elle va à l'encontre des intérêts vitaux des pays de l'Europe occidentale; c'est ce qui permet de supposer que la sagesse économique prendra le dessus.

61. Hélas, il y a quelques jours à peine, ces intérêts vitaux, plus spécialement ceux de l'Europe occidentale, ont de nouveau été lésés par une dévaluation forcée de la monnaie. Cette action constitue une tentative pour créer des conditions dans lesquelles une seule monnaie dominera la vie économique d'une grande partie du monde. Elle facilitera évidemment la pénétration économique des monopoles américains dans la vie économique de ces pays en les faisant dépendre encore davantage des Etats-Unis. Il est évident qu'un des buts principaux de cette manœuvre est de rejeter sur les masses laborieuses le fardeau de la crise, de faire baisser leurs salaires réels et leur niveau de vie.

62. L'orateur aimerait consacrer quelques mots au problème de l'aide aux pays économiquement arriérés. Il est évident que la Pologne est acquise à l'idée d'évolution économique de ces pays. La délégation polonaise maintient cette position qu'elle a prise lors des débats concernant l'ensemble de ce problème qui ont eu lieu à la neuvième session du Conseil économique et social à Genève. Cette aide soulève pourtant la question du danger de violation de la souveraineté nationale des pays économiquement peu développés, et de la subordination de leurs intérêts aux intérêts du grand capital. Il est évident que la Pologne combattra les déviations de ce genre. Elle estime indispensable que soient données des garanties préservant la souveraineté de ces pays, des gages que l'aide qui leur sera accordée le sera eu égard à leur développement propre et à leurs propres besoins économiques.

63. Il ne peut donc pas être question de faire de ces pays un terrain d'expansion pour les capitaux, expansion qui freine et qui dénature leur développement. L'aide à ces pays ne doit en aucun cas en faire des bases fournissant les matières premières aux grands monopoles. Telles sont les réserves que la Pologne doit formuler.

64. Cette analyse devrait permettre de définir facilement le rôle de l'Organisation des Nations Unies vers laquelle, depuis sa création, se tournent les espoirs de l'humanité tout entière. Au cours des années écoulées, des tendances se sont

fait jour, visant la transformation de l'Organisation en un instrument du bloc anglo-américain, en une machine à voter, en une institution inerte, ignorée, abandonnée. Ce n'est que grâce à la volonté de paix et à la vigilance des peuples, grâce à l'attitude ferme des Etats pacifiques, que ce plan n'a pu être réalisé.

65. Mais il faut constater avec regret le grand préjudice causé à l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et le fait que l'Organisation des Nations Unies n'a que très peu aidé ceux des Etats qui luttent pour qu'elle joue un rôle actif dans le monde et pour que son prestige soit maintenu.

66. Nous voulons pourtant espérer que la juste opinion exprimée dans le dernier rapport du Secrétaire général concernant la nécessité d'une action unanime des grandes Puissances, ainsi que les critiques concernant les tentatives faites pour isoler l'une des grandes Puissances, que cette juste opinion deviendra le point de départ d'une action plus nette de l'Organisation des Nations Unies en vue de la paix et du progrès. L'Organisation doit veiller à ce que soit observé l'esprit de la Charte, à ce qu'il ne soit pas créé de commissions illégales, comme la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, la Commission des Nations Unies pour la Corée, ou des organismes tels que la Commission intérimaire de l'Assemblée générale. L'Organisation doit veiller à ce que, même dans des questions de moindre importance, elle ne devienne pas l'instrument d'une majorité mécanique et passagère; elle doit repousser énergiquement toutes les attaques dirigées contre son autorité ou contre l'autorité de son organisme le plus important, à savoir le Conseil de sécurité.

67. Parlant du haut de cette tribune, les représentants de plusieurs Etats ont donné l'assurance de leur volonté de paix. Pourtant, aucune des grandes Puissances, exception faite de l'URSS, n'a fait entendre sa voix pour soumettre une proposition constructive claire et concrète, tendant à améliorer la situation. Le représentant de l'Union soviétique a été le seul à présenter à l'Assemblée générale des propositions (226ème séance) ouvrant aux Nations Unies des possibilités nouvelles.

68. Ces propositions stigmatisent les préparatifs de guerre que poursuivent notamment les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Elles recommandent l'interdiction de l'arme atomique et d'autres armes d'extermination dont l'emploi est incompatible avec la conscience et l'honneur des nations, ainsi qu'avec l'appartenance de ces nations à une collectivité internationale. Elles font appel à toutes les nations en vue d'amener un règlement pacifique de tous les conflits, et recommandent à l'Assemblée générale de faire appel aux grandes Puissances à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale pour qu'elles unissent leurs efforts et concluent un traité susceptible de renforcer la paix. Dans la situation actuelle, tendue et pleine de menaces de guerre, les propositions de l'Union soviétique ne peuvent être considérées que comme une initiative concrète et constructive d'une grande importance. Ce sont de telles décisions qu'attendent de l'Organisation des Nations Unies les peuples accablés, les masses laborieuses du monde entier. Ils saluent les propositions soviétiques avec

joie et espérance. Ils croient que leur adoption par l'Assemblée générale raffermira l'Organisation des Nations Unies, renforcera la cause des combattants de la paix dans le monde entier et amènera une réelle détente.

69. Le peuple et le Gouvernement de la République polonaise sont entièrement d'accord sur les propositions de l'URSS et demandent à l'Assemblée de les adopter à l'unanimité.

70. La Pologne a déjà prouvé plus d'une fois son attitude positive envers l'Organisation des Nations Unies, non seulement par ses paroles mais aussi par ses actes. La politique étrangère de la Pologne ne poursuit d'autre but que celui d'une collaboration pacifique entre les peuples et d'une consolidation des forces de progrès. C'est à cela que servent toutes les alliances et tous les traités signés par le Gouvernement polonais, traités qui, conformément au règlement de la Charte, sont d'ailleurs enregistrés auprès de l'Organisation. La Pologne ne prend part à aucun des blocs d'agression qui sont organisés sous le couvert du régionalisme. La Pologne s'élève et continuera résolument à s'élever contre la course aux armements, contre l'arme criminelle de destruction qu'est la bombe atomique, contre la guerre bactériologique. C'est avec sympathie et compréhension que la Pologne observe tout mouvement de libération nationale, toute lutte pour la liberté et l'indépendance, contre l'oppression et la servitude.

71. La Pologne réclame une paix démocratique pour les peuples de Grèce, d'Indonésie, du Vietnam et d'autres pays qui luttent pour la libération nationale et la démocratie. Elle considère que le premier pas que l'on doit nécessairement faire dans ce sens est le retrait des armées d'intervention — américaines, anglaises, françaises et hollandaises. La Pologne observe aussi avec sympathie d'autres peuples qui secouent le joug de la servitude. La délégation polonaise ne pourra jamais donner son accord à cet acte de violence, perpétré sous les yeux du monde entier, qu'est l'annexion du Sud-Ouest Africain par l'Union Sud-Africaine. Seul le souci du bien-être des populations et leur droit de disposer d'elles-mêmes déterminera les décisions de la délégation polonaise en cette matière. Ceci s'applique également au problème de l'avenir des anciennes colonies italiennes.

72. La Pologne s'élèvera contre toutes les tentatives de discrimination dans les questions concernant l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies. Elle défendra la liberté de conscience contre toute tentative d'exploitation des sentiments religieux à des fins politiques obscures. La Pologne populaire considère que les conceptions religieuses sont une affaire personnelle de l'individu.

73. Une atmosphère d'hystérie de guerre envahit certains pays. Cette atmosphère influe sur la façon de traiter les problèmes internationaux actuels, elle engendre des conflits, elle pèse sur les délibérations de l'Organisation. Elle déforme les proportions de toutes choses et fait que, dans le brouillard artificiellement produit, des ombres prennent, dans l'esprit des gens soumis à cette hystérie de guerre, les dimensions de grands et réels dangers.

74. Les possibilités d'une détente dans la situation internationale, les prémices d'une collaboration entre les nations existaient et existent tou-

jours. Il est parfaitement possible que deux systèmes politico-économiques différentes coexistent et collaborent dans la paix. L'exemple de la Conférence des Ministres des affaires étrangères est une preuve concluante qu'avec un peu de bonne volonté on peut arriver à des solutions constructives. Les hommes de bonne volonté, les gens simples qui veulent la paix ont accueilli les décisions de la Conférence de Paris avec grand soulagement. Il semblait que leur foi ait été justifiée. Mais les instigateurs de la guerre n'ont pas attendu pour prendre leur revanche en s'efforçant d'anéantir les résultats de la Conférence de Paris des Quatre Grands. Les masses populaires du monde entier ne veulent pas se taire. C'est entre leurs mains que repose l'avenir. Ce sont elles qui décideront de la marche de l'histoire. Elles disent : jamais plus de guerre ! Dix ans après l'attaque militaire contre la Pologne, en ce mois anniversaire du commencement de la deuxième guerre mondiale, le peuple polonais tout entier se dresse au premier rang de ceux qui luttent pour bannir à jamais le spectre de la guerre, au premier rang de ceux qui luttent pour la paix.

75. M. SANTA CRUZ (Chili) fait d'abord observer que la préoccupation majeure de l'Assemblée générale est de déterminer si l'Organisation des Nations Unies est encore dépositaire de la foi et de la confiance de tous les peuples. En ce qui concerne le rapport annuel du Secrétaire général, le chef de la délégation chilienne ajoute que ce document permet de conclure que l'activité de l'Organisation n'a pas atteint le rythme prévu à San-Francisco et que les résultats ne répondent pas aux espérances conçues à l'époque ; toutefois, l'année qui s'est écoulée depuis la précédente réunion de l'Assemblée générale a été, comme le dit le Secrétaire général, "dans l'ensemble une année de progrès dans la voie de la paix universelle".

76. Ce que San-Francisco promettait au monde, c'était un nouvel état d'esprit, né de la douleur et des souffrances de millions d'être humains. Compte tenu de la souveraineté des nations et du droit des peuples de disposer d'eux mêmes, s'est trouvé favorisé le sentiment de la responsabilité de toutes les nations à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. En outre, on a reconnu, en termes exprès, une relation de cause à effet entre l'amélioration progressive du niveau de vie des êtres humains et l'élimination graduelle des facteurs permanents de conflit.

77. M. Santa Cruz croit que si l'Assemblée analyse la situation mondiale sans perdre de vue ces principes, elle reconnaîtra que les concepts fondamentaux dont s'inspire l'Organisation des Nations Unies font leur chemin parmi les peuples en triomphant de grandes difficultés. Il ajoute que ce sentiment de communauté internationale s'observe dans tout le processus de création du Conseil de l'Europe, cette initiative qu'ont prise les pays de l'Europe occidentale en vue de mettre en commun leurs ressources, coordonner leurs projets et atteindre leur but, l'unité politique. C'est là l'un des faits les plus importants de notre époque. L'Europe, après avoir tenté à maintes reprises de réaliser son unification tout au long de son histoire, s'efforce aujourd'hui de s'unir en se fondant sur les principes démocratiques, le respect des diverses formes de gouvernement et des différentes tendances idéologiques et religieuses. C'est l'une des expériences les plus belles

de l'histoire de l'Occident et qui constitue une leçon incomparable pour le reste du monde.

78. M. Santa Cruz rappelle la mise en application des accords signés à la Conférence de New-Delhi et affirme que les pays neufs de l'Asie prouvent au monde qu'au cours de l'histoire qui régite les destinées universelles il n'est pas qu'un continent qui importe et qu'eux aussi sont en mesure de jouer un rôle important dans l'édification du monde de demain. Ces mêmes principes, appliqués par l'Organisation des Nations Unies, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général, ont permis à l'Organisation de remporter cette grande victoire qu'est la paix dans le Moyen-Orient.

79. Le chef de la délégation du Chili mentionne ensuite le différend du Cachemire et les vues qu'a exprimées, à l'ouverture du débat, le représentant de l'Inde (222ème séance); il pense que les assurances réitérées fournies par l'Inde, d'après lesquelles ce pays est décidé à parvenir à une solution pacifique, constituent des garanties appréciables pour ceux qui voudraient que rien ne vienne diviser des nations appelées à partager un haut destin historique.

80. A côté de ces résultats obtenus dans le domaine politique, et de la solution partielle du conflit de Berlin, l'Assemblée doit porter son attention sur des situations nouvelles, graves à l'extrême, qui viennent confirmer qu'à d'autres égards l'on s'est écarté de l'esprit de San-Francisco, qu'on a même violé avec préméditation.

81. Une partie du territoire de la Chine est occupée par des forces militaires au service d'un mouvement d'expansion qui rejette tous les principes dont s'inspire l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, une partie de la population de ce territoire, c'est-à-dire des millions d'êtres humains, sera tenue à l'écart de toute notion de coopération internationale. Les chefs de ces forces, autrement dit les envahisseurs, se vantent de répandre en ce moment une politique de défi et de haine. A lire les déclarations de Mao Tze-tung, on a l'impression que les principes de la Charte subissent un grave échec. On ne peut fermer les yeux devant le danger qui plane sur toute l'Asie si l'on considère que la paix du monde est indivisible. La participation de l'Union soviétique à cet état de choses, participation dénoncée par le représentant de la Chine (223ème séance), fait ressortir la gravité tragique de la situation.

82. L'Assemblée générale ne peut davantage ignorer l'existence d'un nouvel élément de conflit, dont nul ne peut prévoir les conséquences. Une nation, Membre de cette Organisation, est actuellement victime de l'agression économique politique et idéologique d'une grande Puissance et d'un groupe de ses satellites, pour la seule raison qu'elle refuse d'obéir à des ordres qui vont à l'encontre de son propre destin. Alors que la Charte adoptée à San-Francisco promet un monde où tous les peuples vivraient en paix, l'Union soviétique favorise une croisade rouge afin d'asservir à sa volonté la vie intérieure et les relations extérieures d'une nation souveraine comme l'est la Yougoslavie. Mais ce qui doit vraiment constituer pour l'Organisation des Nations Unies un sujet d'alarme, c'est la volonté de résoudre par la violence ce schisme idéologique, c'est le caractère odieusement impérialiste d'une telle attitude, qui rappelle le précédent historique du nazisme et qui,

de ce fait, comporte une menace flagrante pour la paix.

83. M. Santa Cruz estime que l'offre de paix formulée la veille (226ème séance) par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est d'une ironie profonde. L'Union soviétique parle de paix au moment même où Moscou demande qu'on attaque la Yougoslavie et réclame la formation d'un gouvernement qui lui soit dévoué, au moment même où elle met le point final à son action en Chine.

84. Le chef de la délégation du Chili qualifie le Plan Marshall d'exemple typique et efficace d'un programme inspiré par le sens de la responsabilité collective. Il évoque les problèmes financiers du Royaume-Uni ont inquiété et entretenu la tension chez les nations démocratiques, et il affirme que tout ce qui affaiblit et compromet la stabilité du Royaume-Uni affaiblit et compromet la paix, car ce pays constitue l'une des plus solides et des plus respectables garanties de vie démocratique dans le monde.

85. Le cas du Royaume-Uni remet à l'ordre du jour la question des contradictions entre la reconstruction des zones directement affectées par la guerre et le développement économique des régions insuffisamment développées, dans un monde qui a commencé récemment à parler et à comprendre le langage de la coopération internationale. Les pays peu développés ont souffert en fin de compte de la répercussion du désordre économique international; ils ont vu diminuer sérieusement leurs ressources nationales et s'abaisser encore davantage le bas niveau de vie de leurs populations, par suite de la baisse des prix de quelques produits de première nécessité.

86. Cependant, il convient de tenir compte d'un progrès en matière de coopération internationale en vue du développement économique des régions insuffisamment développées. M. Santa Cruz cite alors le point quatre de la déclaration du Président des Etats-Unis, les programmes d'assistance technique, inspirés par cette déclaration et l'activité que l'on peut observer à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à la Banque *Export-Import* des Etats-Unis; ces faits prouvent que les gouvernements et dirigeants ont pris conscience du fait que la collaboration économique internationale est une obligation collective issue de la Charte et imposée par la réalité économique.

87. Pour ne pas trahir l'esprit de la Charte, il est notamment indispensable d'orienter le développement vers une amélioration du niveau de vie des peuples de ces régions. Parlant plus particulièrement de l'Afrique, M. Santa Cruz constate qu'il est question d'y effectuer de grands investissements pour exploiter les ressources naturelles de ce continent. Un tel programme est digne d'éloges, à condition qu'il soit appliqué en tenant compte du caractère humain et universel que doit comporter toute politique de développement.

88. Le chef de la délégation du Chili mentionne ensuite l'œuvre de médiation de l'Organisation des Nations Unies en Palestine, au Cachemire et en Indonésie; il ajoute que d'autres interventions de l'Organisation ont été paralysées par l'abus du droit de veto ou se sont simplement révélées inefficaces par suite du refus persistant de certains pays de se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale, comme ce fut le cas pour la Corée

et la Grèce ainsi que pour la recommandation contenue dans la résolution 285 (III) du 25 avril 1949 invitant l'URSS à autoriser la sortie des citoyennes soviétiques mariées à des étrangers.

89. Lutter pour la paix ne peut consister uniquement à défendre l'appareil créé en vue de la maintenir; il faut aussi respecter et diffuser l'idée dont il est issu.

90. En ce qui concerne les anciennes colonies italiennes, M. Santa Cruz exprime l'espoir qu'elles verront leur destin fixé au cours de la présente session. La Libye, l'Erythrée et la Somalie italienne attendent encore une solution qui donne un statut définitif à leurs communautés. La délégation du Chili ne voudrait pas que l'avenir de ces contrées soit identique à celui de certains territoires non autonomes, où, malgré les efforts du Conseil de tutelle, le niveau de vie de la population est incompatible avec toute notion de justice et d'humanité.

91. Certains refusent encore de collaborer avec les Nations Unies et se vantent de pouvoir instaurer en Afrique des mesures discriminatoires.

92. La délégation du Chili estime que les travaux effectués au cours de la présente année par les commissions régionales et certaines des commissions techniques du Conseil économique et social méritent d'être soulignés. L'élaboration du programme d'assistance technique est l'une des initiatives les plus importantes qu'ait prises l'Organisation des Nations Unies; l'assistance technique sera d'une utilité pratique incontestable et, en outre, elle créera une ambiance favorable à un nouveau concept international qui, transposé dans le domaine des prêts et de la coopération sous toutes ses formes, fera la preuve de l'efficacité des Nations Unies et sera une manifestation de l'esprit qui a inspiré la Charte. La déclaration du Président Truman, suivant laquelle le Gouvernement des Etats-Unis contribuera au premier chef, par son aide financière et technique, à l'exécution de ce programme se rattache à cette nouvelle conception de la solidarité et de la coopération internationales.

93. Le programme d'assistance technique tient compte de la nécessité d'une coordination efficace de tous les organismes appelés à la mettre en œuvre. La délégation du Chili espère que l'Assemblée approuvera ce programme à sa présente session.

94. Le Chili partage la préoccupation qu'a manifestée la délégation du Brésil (222ème séance) devant la multiplication des organismes des Nations Unies et devant les dépenses excessives qu'entraîne pour les pays la structure actuelle de la vie internationale; il est prêt à appuyer toute initiative prise en vue de coordonner de manière efficace les travaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et de supprimer les activités inutiles. Les institutions spécialisées devraient collaborer à cette tâche, dans leur propre intérêt. La délégation du Chili accueillerait avec faveur la réduction de certaines dépenses d'ordre administratif.

95. Le Chili sait que le maintien de la paix constitue une responsabilité internationale et que la guerre est un phénomène indivisible; il se rallie donc à tous les principes de la Charte de San Francisco.

96. La conscience démocratique lutte pour se répandre dans tous les pays de l'Amérique latine. Immenses sont les difficultés très diverses, les raisons qui les motivent. Bien que certains faits puissent empêcher qu'on se fasse une idée juste de la situation de cette partie de l'hémisphère au point de vue spirituel et idéologique, il faut reconnaître qu'en réalité la foi en la démocratie s'est grandement raffermie.

97. M. Santa Cruz cite ensuite les récentes déclarations de M. Dean Acheson, Secrétaire d'Etat (222ème séance), qui a affirmé que les Etats-Unis déploreraient en toute occasion l'action d'un groupe quelconque cherchant à substituer ses décisions à celles du corps électoral, et particulièrement le renversement par la force d'un gouvernement librement élu. Les peuples d'Amérique latine repoussent de même toute forme de démagogie totalitaire et, en suivant des méthodes différentes, tous adoptent le régime démocratique comme unique forme de gouvernement. La victoire qu'ont remportée le Gouvernement et le peuple de Bolivie en réprimant un soulèvement fasciste en constitue la preuve et cette victoire est accueillie avec joie par les gouvernements et les peuples démocratiques de l'Amérique latine.

98. Les nations américaines accomplissent des efforts impressionnants en vue de diversifier leur économie, d'industrialiser leur production et de demeurer à l'abri du désordre économique mondial latent. Il y a beaucoup à faire en Amérique latine et l'Organisation des Nations Unies, agissant directement au moyen du programme d'assistance technique, se trouvera en mesure de contribuer à cet effort. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international ont compris que cette partie du continent américain constitue une entité distincte, et leurs décisions sont empreintes d'un esprit très progressiste. Les grands centres économiques du monde, qui doivent tant à l'Amérique latine, sont maintenant en mesure de saisir l'occasion historique qui leur est offerte de contribuer à créer des richesses compensant celles qui livra jadis cette région. La délégation chilienne espère que ceux qui dirigent actuellement l'économie mondiale auront conscience de leurs responsabilités à l'égard des nations économiquement faibles, se conformant ainsi en tous points à l'esprit de la Charte.

99. Sir Mohammad ZAFRULLA Khan (Pakistan) déclare que l'Assemblée doit se féliciter d'avoir élu comme Président une personnalité internationale dont le courage, la hauteur de vues et l'éloquence n'ont cessé de servir les principes et les buts de la Charte des Nations Unies et de leur apporter un appui précieux. La courtoisie, la compétence et la célérité avec lesquelles il a conduit les débats et guidé les délibérations de la Commission politique spéciale au cours de la troisième session font présager que les travaux de la session en cours seront menés à bien sans à-coups comme sans retard. C'est avec une satisfaction profonde que la délégation du Pakistan, et Sir Mohammad personnellement, accueillent l'élection du général Romulo à la haute dignité de Président de l'Assemblée. Le général Romulo, comme l'Assemblée, ont droit à des félicitations pour cet heureux choix.

100. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les Nations Unies ont marqué de grands progrès

dans les domaines économique, social et humanitaire.

101. Le projet d'aide économique aux pays insuffisamment développés présente un intérêt tout particulier pour le Pakistan, qui est heureux de lui accorder son approbation générale et son appui. Le Pakistan s'apprête à apporter au cours de la présente session sa juste contribution à l'élaboration et à la formulation de ce programme et, plus tard, à son exécution. Ce projet indique qu'on s'aperçoit de plus en plus que non seulement la paix et la sécurité mais aussi le bonheur et la prospérité de l'humanité sous tous leurs aspects sont solidaires et indivisibles, et qu'en fait le genre humain se groupe rapidement en une seule famille, qui doit apprendre à vivre en paix grâce à une coopération bienfaisante, si elle ne veut pas périr. C'est bien ce que reconnaît expressément la Charte elle-même, dont le Préambule porte que les peuples des Nations Unies sont résolus à pratiquer la tolérance et à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre, et qu'ils sont résolus, aux mêmes fins, à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. Le projet d'aide économique aux pays insuffisamment développés n'est qu'une des expressions pratiques de cette détermination.

102. La délégation du Pakistan regrette de ne pouvoir exprimer la même satisfaction à l'égard de l'œuvre des Nations Unies relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales par des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, comme le prévoit l'Article 1 de la Charte.

103. Sir Mohammad lui-même, lorsqu'il est intervenu dans la discussion générale, au cours de la première partie de la troisième session<sup>1</sup>, a attiré l'attention de l'Assemblée sur un cas d'agression commise par un Etat puissant contre un voisin faible et paisible au moment même où la plainte déposée par ce dernier contre la menace d'agression était en instance, après avoir été examinée par le Conseil de sécurité: il s'agit de l'affaire de l'Haïderabad. Cette question est toujours inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité; elle constitue le point 11 de la liste des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales traitées par le Conseil de sécurité et portées à la connaissance de l'Assemblée par le Secrétaire général (A/979), conformément au paragraphe 2 de l'Article 12. Il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pu jusqu'à présent prendre aucune mesure pour réprimer ce qui a constitué sans aucun doute un acte d'agression et le reste encore.

104. Le Conseil de sécurité est saisi d'autres questions où il existe des menaces à la paix. Le groupe des questions comprises dans le point 8 de la liste portée par le Secrétaire général à la connaissance de l'Assemblée, à savoir l'affaire de l'Inde et du Pakistan, présente pour le Pakistan un intérêt aussi direct que capital; le différend relatif au rattachement du Cachemire en est l'aspect le plus important. Le représentant de l'Inde, rappelle Sir Mohammad, a brièvement

mentionné cette question lorsqu'il a pris la parole à l'Assemblée à la 222<sup>e</sup>me séance. En traitant cette question, il s'en est tenu à des généralités. Pourtant, le différend, passant par diverses phases, se prolonge depuis près de deux ans; Sir Mohammad estime qu'il serait bon, pour l'édification des Etats Membres qui ne sont pas représentés au Conseil de sécurité, d'indiquer brièvement à quel stade les efforts de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, en vue d'aboutir à un règlement de la situation, ont été arrêtés.

105. On sait que le Pakistan et l'Inde ont décidé d'un commun accord que la question du rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire au Pakistan ou à l'Inde serait réglée d'après les résultats d'un plébiscite libre et impartial auquel participerait la population de cet Etat. La presse de l'Inde a récemment amorcé une campagne tendant à persuader le Gouvernement de ce pays de changer d'attitude à ce sujet. Il faut espérer néanmoins que l'Inde n'abandonnera pas l'attitude dont elle ne s'est pas départie pendant deux ans.

106. Grâce aux efforts de la Commission des Nations Unies, un accord de suspension d'armes a été conclu. La Commission avait ensuite à obtenir la signature d'un accord de trêve; c'est alors qu'elle s'est trouvée en présence d'exigences et de réclamations auxquelles il lui a été impossible de répondre par ses propres moyens. La Commission a donc proposé que toutes les questions litigieuses relatives à la conclusion de l'accord de trêve soient soumises à l'arbitrage de l'amiral Nimitz, que les deux parties avaient auparavant choisi comme administrateur du plébiscite. La Commission avait proposé que les parties au différend acceptent la décision que prendrait l'amiral Nimitz sur les questions litigieuses relatives à la trêve.

107. L'un des sujets de différend porte sur la question de savoir si une certaine affaire devrait être réglée au stade de la trêve ou si, en vertu des résolutions de la Commission acceptées par les parties, et compte tenu des éclaircissements fournis par la Commission, elle pourrait n'être examinée que pendant la période d'organisation du plébiscite qui doit faire suite à la trêve. L'Inde a soutenu que le règlement de cette affaire devrait être inscrit dans l'accord de trêve. Le Pakistan a fait valoir que cette question ne pouvait être réglée qu'au stade du plébiscite, époque à laquelle il faudra la rattacher à d'autres questions connexes. Le représentant de l'Inde a affirmé que si l'arbitrage est l'une des méthodes de règlement pacifique prescrites par la Charte, l'Inde ne peut néanmoins accepter dans ce cas précis la proposition d'arbitrage soumise par la Commission, car les questions à trancher n'ont pas été définies de façon précise. Cette déclaration générale est erronée en ce sens que l'arbitre devait, entre autres choses, déterminer si l'affaire à laquelle songe le représentant de l'Inde devait être réglée à ce stade ou si au contraire elle entraînait dans la catégorie des questions à régler au stade suivant. Or, en l'occurrence, il appartenait manifestement à l'arbitre de décider, en se fondant sur le texte des résolutions de la Commission acceptées par les deux parties et sur les éclaircissements relatifs à ces résolutions fournis aux deux parties par la Commission, si la question devait être réglée à ce stade ou être reportée au stade suivant. Si l'arbitre se prononçait en faveur de la première solution, il tranchait immédiatement le point en

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, 145<sup>e</sup>me séance plénière.*

litige. S'il acceptait la seconde, il prescrivait de ne prendre au stade actuel aucune décision sur l'affaire.

108. En invoquant cet aspect de la question pour rejeter la proposition de la Commission, le représentant de l'Inde, aussi bien que le Gouvernement de ce pays, ont semblé se cantonner dans une attitude qu'ils savent indéfendable. Au cours de sa brillante carrière, le représentant de l'Inde a exercé de hautes fonctions dans la magistrature. Si on lui avait demandé de trancher cette question sur le plan judiciaire, il lui aurait suffi de quelques minutes pour conclure que l'Inde n'a invoqué cette excuse que pour enrayer la marche d'une opération qui devrait se dérouler rapidement et permettre d'organiser un plébiscite juste et impartial auquel il faut procéder à très bref délai si l'on veut préserver et maintenir la paix. Le Pakistan a accepté sans hésiter la proposition de la Commission tendant à soumettre tous les points litigieux relatifs à la conclusion de l'accord de trêve à la décision de la personnalité qui a déjà été nommée administrateur du plébiscite et que l'on a proposé de désigner comme arbitre. Si l'Inde est vraiment un Membre loyal de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'affirme son représentant, si elle désire arriver à une solution pacifique et durable du problème, elle doit accepter aussitôt que possible une procédure qui permettrait de sortir de l'impasse en donnant à l'administrateur du plébiscite la possibilité d'organiser et d'effectuer un plébiscite juste et impartial.

109. Sir Mohammad attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur un autre litige qui met aux prises, depuis près de dix-huit mois, l'Inde et le Pakistan. Si ce litige ne reçoit pas une solution pacifique, il pourrait constituer un danger sérieux pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

110. Il s'agit de la répartition de l'eau des rivières qui traversent la frontière entre la partie occidentale du Pakistan et l'Inde. Dans le Pakistan occidental, et dans les Etats qui lui sont rattachés, ces eaux servent pour une grande part à l'irrigation. Non seulement le bien-être et la prospérité, mais le gagne-pain et l'existence même de larges fractions de la population du Pakistan occidental en dépendent. Le litige a été provoqué par le fait que l'Inde a intercepté en 1948, et pour un canal dès 1947, les quantités d'eau qui revenaient au Pakistan dans certains réseaux de canaux qui ont été internationalisés au moment du partage. Ainsi que l'a constaté une Commission mixte d'experts constituée au moment du partage, il n'avait jamais été question auparavant de modifier les quantités d'eau attribuées avant le partage aux deux zones et aux différents canaux.

111. Etant donné que plusieurs millions d'hommes ont besoin de l'eau des rivières et des canaux d'irrigation qui traversent la frontière politique, il est incontestable que la répartition de ces eaux communes est une question d'un intérêt primordial. En interrompant le débit de l'eau dont dépend la production des régions agricoles essentielles du Pakistan, ainsi que cela s'est produit l'année dernière, en diminuant ce débit ou simplement en menaçant de l'interrompre ou de le diminuer, on transformerait en désert des millions d'hectares de terres fertiles, on créerait une situation qui mettrait en danger le maintien de la paix et de

la sécurité internationales et on contreviendrait aux obligations assumées par les Etats Membres de l'Organisation.

112. Après une année de négociations, il reste un réseau de canaux qui n'est pas encore alimenté en eau comme par le passé. En ce qui concerne les autres réseaux, le Gouvernement de l'Inde s'était réservé d'imposer certaines conditions onéreuses. Le Pakistan ayant réservé ses droits, les deux gouvernements ont décidé de poursuivre les conversations entre leurs représentants, dans l'espoir d'aboutir à un règlement amiable.

113. Ces réunions ont eu lieu mais n'ont abouti à aucune solution. En fait elles n'ont pas réussi à rapprocher les points de vues des deux parties. Le Gouvernement de l'Inde a même été jusqu'à formuler des prétentions qui heurtent de front le droit légal et historique qu'a le Pakistan de disposer d'une part équitable de ces eaux communes. L'Inde a soutenu que puisque le cours supérieur des rivières se trouvait sur son territoire, elle était en droit de détourner pour son usage particulier, jusqu'à la dernière goutte, l'eau de ces rivières internationales mixtes et de rendre intégralement arides les régions irriguées jusqu'à présent par cette eau au moyen de réseaux d'irrigation dont la construction a déjà coûté des millions de dollars au Pakistan.

114. Les ingérences ou les menaces d'ingérence continuelles affectant le cours de ces rivières provoquent de telles inquiétudes et mettent tellement en danger le maintien de conditions paisibles qu'il est devenu impératif de rechercher une solution rapide par voie de négociations ou d'arbitrage. Le Pakistan poursuit ses efforts en vue d'aboutir à un accord mutuel en espérant sincèrement qu'une solution acceptable pour les deux parties interviendra prochainement. Le problème est urgent et sa solution ne peut souffrir de plus longs retards. Si un règlement par voie de négociations s'avère impossible entre les deux parties, le Pakistan sera prêt à soumettre le différend à la Cour internationale de Justice, comme le prévoit la Charte. En fait, il a déjà proposé cette solution à l'Inde dans l'éventualité où un règlement par voie d'accord serait impossible.

115. L'attitude du Pakistan à l'égard de ces deux problèmes urgents et d'importance vitale prouve aussi clairement que possible sa volonté de rechercher la solution de tous les différends et problèmes internationaux par des moyens pacifiques, en premier lieu par la négociation et, si cette méthode échoue, par le recours aux organes compétents des Nations Unies. Pour que les buts de l'Organisation des Nations Unies puissent être atteints au moyen de méthodes pacifiques, il faudra que non seulement l'Inde mais tous les Etats, qu'ils soient ou non Membres de l'Organisation, prouvent également leur désir de voir tout différend et tout problème résolu par les mêmes moyens.

116. Les problèmes les plus importants dont l'Assemblée aura à s'occuper au cours de la présente session dans le domaine politique sont les questions des anciennes colonies italiennes, de l'Indonésie et de la Palestine. Le problème grec est heureusement sur le point d'être résolu.

117. En ce qui concerne les anciennes colonies italiennes, le Pakistan a exposé clairement sa position au cours de la dernière session, et cette

position n'a pas changé. Le Pakistan propose de rechercher la solution de ce problème, ainsi que le stipule l'annexe XI du Traité de paix avec l'Italie, en tenant compte des aspirations et du bien-être des habitants, ainsi que des exigences de la paix et de la sécurité, et en prenant en considération les vues des autres gouvernements intéressés. De toutes ces considérations les plus importantes sont les aspirations et le bien-être des habitants. Les êtres humains, qu'il s'agisse d'individus ou de collectivités, ne peuvent pas être traités comme du bétail. La délégation du Pakistan soutiendra toute proposition qui sera conforme aux principes de la Charte et en assurera l'exécution; elle combattra tout projet de solution portant atteinte à ces principes.

118. Comme le savent les représentants, une conférence à laquelle participent l'Indonésie et les Pays-Bas est actuellement réunie à La Haye pour élaborer un règlement de la question indonésienne. Il faut espérer que la conférence aboutira à un règlement honorable et satisfaisant pour tous les intéressés en temps voulu pour que l'Assemblée générale puisse, avant la fin de sa quatrième session, en prendre acte et s'en féliciter. Si malheureusement cela ne devait pas être le cas, la question, qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée, ferait alors l'objet d'une discussion. Dans cette discussion, l'attitude du Pakistan refléterait les principes de la Charte dont le principal est en l'occurrence le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes.

119. A cet égard les sentiments du peuple du Pakistan et l'attitude de son Gouvernement témoignent d'une vive angoisse. Ni l'un ni l'autre pourront profiter ou se réjouir pleinement de la liberté et de la souveraineté qu'ils ont récemment obtenues, tant que toutes les autres nations de l'Asie du sud-ouest qui n'ont pas encore accédé à la liberté complète se trouveront dans une situation semblable. Ceci ne s'applique pas seulement à l'Indonésie mais aussi à la Malaisie, au Vietnam et, en vérité, à tous les autres pays, à toutes les autres nations et à tous les autres peuples qui luttent encore pour obtenir leur pleine indépendance, tant sur le plan politique que sur le plan économique.

120. En ce qui concerne la Palestine, l'attitude du Pakistan a toujours été claire et non équivoque. Le Pakistan ne modifie en rien la manière de voir qu'il a maintes fois exprimée à propos de cette question. Depuis, certains événements graves et certaines calamités, au sujet desquels le Pakistan a lancé en temps opportun un juste avertissement, se sont malheureusement produits et ont atteint des éléments infortunés de la population de cette terre éprouvée. Tout en maintenant sa position de principe sur cette question, le Pakistan serait disposé à tenir compte des exigences de la situation et à contribuer à y remédier sur une base équitable, juste et humanitaire.

121. Une des questions particulières qui viendront en discussion est celle de l'internationalisation effective de Jérusalem. Le Pakistan donnera son appui le plus chaleureux à cette mesure. On peut dire que cet aspect particulier du problème plus vaste de la Palestine mettra à l'épreuve la persévérance et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. En cherchant à réaliser l'internationalisation de Jérusalem, l'Organisation des

Nations Unies tend uniquement à mettre en application une des dispositions importantes de la résolution qui a abouti à la création de l'Etat d'Israël. L'internationalisation de Jérusalem a été l'une des conditions préalables de l'instauration de cet Etat. Maintenant qu'il s'agit de réaliser cette condition, Israël lance un défi à l'Organisation des Nations Unies. En réussissant à relever efficacement ce défi, l'Organisation des Nations Unies sortirait avec succès, pour l'édification du monde, d'une épreuve décisive dont dépend la justification même de son existence future.

122. Le représentant du Pakistan ne désire faire aucun commentaire au sujet de maintes autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour. Une observation s'impose toutefois en ce qui concerne la Commission intérimaire. Cette Commission a été créée à des fins légitimes à titre d'expérience. L'expérience n'a malheureusement pas été concluante, surtout en raison du fait qu'un groupe d'Etats Membres a refusé de participer aux travaux de la Commission. Il en est résulté notamment que des questions importantes que l'on pouvait, que l'on devait normalement renvoyer à cette Commission, ont été confiées à des commissions spéciales, pour en permettre l'examen par tous les Etats Membres ou par ceux d'entre eux qui sont représentés à ces commissions. On peut encore espérer qu'il sera possible de persuader les Etats qui ont refusé de participer aux travaux de la Commission intérimaire de modifier leur attitude; si toutefois cela s'avérait impossible, il semblerait que l'expérience doive être abandonnée.

123. Le conflit idéologique continue non seulement à diviser le monde mais à inquiéter les peuples et à menacer la paix et la sécurité. La complexité des problèmes humains est telle qu'il convient de les envisager sous des angles divers. La diversité des points de vue ainsi que celle des méthodes pour aborder et traiter les problèmes sont des conditions essentielles du progrès; elles doivent donc être encouragées. Toutefois, la tolérance est nécessaire afin que les idées puissent jouer en toute liberté et réagir efficacement les unes sur les autres.

124. Le Pakistan estime que toute nation doit être libre de développer sa structure et ses institutions sociales, économiques et politiques de la manière qui convient le mieux à ses besoins et exprime le mieux son génie. On ne saurait trop insister sur ce point: il est inadmissible d'user de la force, de la violence ou de la coercition, organisée ou non, aussi bien à l'intérieur d'une nation que de l'extérieur, en vue d'obliger un peuple à renoncer à ce qu'il désire conserver ou à adopter ce qu'il ne veut pas accepter. Tout ce que l'on fait doit l'être ouvertement, au grand jour, et par des moyens pacifiques. Si une telle méthode pouvait être admise et appliquée à l'échelle mondiale, on verrait rapidement se dissiper l'appréhension de motifs sinistres et la crainte de desseins secrets de violence qui empoisonnent actuellement les relations internationales et constituent une très grave menace pour le maintien de la paix et de la sécurité; ainsi, une fructueuse coopération deviendrait possible entre des groupes d'Etats que divisent ces craintes et ces appréhensions.

125. Un moyen de détendre l'atmosphère consisterait à favoriser l'éducation dans tous les domaines, à fournir des informations exactes, à

faciliter et à encourager les relations et les échanges à travers les frontières nationales et internationales. Il conviendrait d'intensifier les efforts de l'Organisation des Nations Unies en vue d'abaisser ou de supprimer les barrières qui entravent le libre échange des idées et des informations et les déplacements des personnes, car elles empêchent que s'établissent entre les nations une meilleure compréhension et une amitié plus profonde.

126. On peut avoir la certitude que le Pakistan apportera sa coopération la plus entière en vue de la réalisation de l'idéal et des buts de l'Organisation des Nations Unies tels qu'ils sont énoncés dans la Charte.

127. M. AKLILOU (Ethiopie) déclare qu'il se bornera à faire des remarques extrêmement brèves au sujet de l'ordre du jour de la quatrième session de l'Assemblée générale.

128. Le Président de l'Assemblée, le général Rómulo, a exprimé l'espoir qu'on pourrait donner plus tard à la présente session le nom d' "Assemblée de la paix", et il est certain, en effet, que cette Assemblée se réunit dans une atmosphère de détente considérable.

129. Il faut noter, cependant, que parmi les problèmes qui sont soumis à l'Assemblée générale, il en est plusieurs qui figurent à son ordre du jour depuis plusieurs sessions déjà. Ce sont, malheureusement, des problèmes qu'elle n'a pas pu résoudre jusqu'à présent, qui ont laissé un héritage de mécontentement et qui troublent les relations internationales. Point n'est besoin d'insister davantage sur le caractère de ces questions. Un coup d'œil sur l'ordre du jour de la Première Commission et de la Commission politique spéciale suffit à démontrer le peu de progrès réalisés jusqu'ici. C'est pourquoi il est hautement important de profiter de cette atmosphère de détente et de se demander de quelle façon il serait possible à l'Assemblée de rattraper son retard et de venir à bout de ses travaux.

130. Le représentant du Brésil a fait ressortir dans son discours (222ème séance) le peu de résultats obtenus après d'innombrables séances du Conseil de sécurité, le peu d'activité de la Cour internationale de Justice et le fait que l'on a voulu résoudre les problèmes concrets — problèmes matériels, le plus souvent — tout en perdant de vue les questions essentielles. C'était, a-t-il dit, prendre soin du corps et oublier l'âme.

131. La délégation éthiopienne ne peut que se rallier au point de vue si bien exprimé par le délégué du Brésil. Elle apprécie également ses observations, si justes, à l'égard de la prolifération des organes des Nations Unies, organes qui vont se multipliant sans cesse et parfois sans contrôle, au point d'entraver les travaux de l'Assemblée générale. L'Organisation des Nations Unies semble avoir tendance à esquiver sa propre responsabilité en la divisant entre une infinité d'organisations.

132. Une situation analogue s'est présentée à l'époque de la Société des Nations. Qui a oublié l'époque où cette institution se vit doter d'un nombre considérable d'organes, de commissions d'enquête et de sous-commissions à la veille du jour où allaient se terminer ses travaux et son existence même?

133. M. Akilou se souvient plus particulièrement des nombreuses commissions qui étaient chargées de traiter une question pourtant extrêmement simple: l'agression fasciste contre l'Ethiopie. C'est d'ailleurs en raison de cette prolifération des séances et des commissions que le monde accusa la Société des Nations d'avoir pratiqué la "spoliation par procédure".

134. Or la même tendance se fait malheureusement jour actuellement au sein de l'Assemblée générale. L'ordre du jour de la quatrième session de l'Assemblée ne comporte pas moins de soixante-six questions, dont huit seulement peuvent être considérées comme d'ordre politique. Toutefois, si l'on jette un coup d'œil sur ces huit questions politiques, on constate qu'il n'en est pas une qui constitue une question nouvelle: la Palestine, l'Indonésie, la Grèce, la Corée, l'énergie atomique, le désarmement, le respect des droits de l'homme et la question des anciennes colonies italiennes. Elles sont toutes à l'ordre du jour parce que, jusqu'ici, l'Assemblée générale n'a pas été en mesure de les résoudre définitivement bien que, pour chacune d'elles, elle ait constitué des commissions d'étude et des commissions d'enquête. L'Assemblée ne pourra jamais nourrir l'espoir d'aboutir à un règlement quelconque si elle persiste à se décharger de sa propre responsabilité en renvoyant les questions à d'autres organes. Faut-il en conclure avec le représentant de la Syrie (222ème séance) que les défauts qui ont entraîné la faillite de la Société des Nations se retrouvent dans l'Organisation des Nations Unies et risquent d'entraîner sa fin? Il faut que les travaux de la quatrième session apportent la preuve du contraire.

135. Si, comme tout le monde le dit, on constate une réelle détente, il est hautement important que l'Assemblée ne tarde pas davantage à faire face à la responsabilité qui est la sienne pour résoudre ces problèmes et épuiser son ordre du jour.

136. Ces remarques s'appliquent avec une force particulière à la question des anciennes colonies italiennes. Certainement, en cette matière, personne ne saurait nier que l'Assemblée ait été chargée d'une responsabilité directe et incontestable. Dans cette question, elle siège pour ainsi dire en cour d'appel. A la suite de l'échec du Conseil des Ministres des affaires étrangères des quatre grandes Puissances, et conformément aux dispositions de l'article 23 du Traité de paix avec l'Italie, ce Conseil avait renvoyé la question à l'Assemblée générale et s'était engagé d'avance à se conformer à ses recommandations.

137. Il est à noter, d'autre part, que, parmi toutes les questions qui se retrouvent à l'ordre du jour, celle qui concerne les anciennes colonies italiennes est certainement celle qui a été le mieux étudiée et qui est la plus mûre pour une solution. Elle a été étudiée par les vingt et un pays les plus intéressés, à la Conférence de la paix à Paris, en 1946. Pendant une période de plusieurs mois, elle a fait l'objet d'un examen par le Conseil des Ministres des affaires étrangères, examen nourri d'études faites par la Commission d'enquête des quatre Puissances qui avait passé presque une année entière à formuler ses conclusions. De plus, les pays les plus intéressés ont été appelés à plusieurs reprises à exposer leur point de vue devant la Commission des quatre Puissances. L'Assemblée elle-même a amplement

discuté cette question durant les six semaines de la deuxième partie de sa troisième session, après avoir attentivement et très longuement écouté les déclarations de divers groupements non gouvernementaux. Quand on en a fait le compte, on constate que jusqu'à maintenant non moins de dix commissions ont déjà été chargées de l'étude et de l'examen de ce problème, pourtant simple en lui-même. Si on se souvient que les vingt et un pays de la Conférence de la paix avaient renvoyé la solution du problème aux quatre grandes Puissances qui, à leur tour, l'ont renvoyée à l'Assemblée générale, après de longues études, on comprend bien pourquoi, après tous ces renvois, il convient de procéder sans plus attendre au règlement de ce problème si urgent.

138. Heureusement, au cours de ces trois dernières sessions, l'Assemblée générale a résolument écarté les diverses solutions tendant à retarder ou à renvoyer la solution du problème et, quand il s'est agi des revendications minima et essentielles de l'Ethiopie, elle a trouvé une solution qui a été approuvée par les six septièmes des membres de la Commission politique. Cependant, cette solution partielle a été mise en échec pour des raisons de politique internationale totalement étrangères.

139. L'Assemblée a par conséquent le devoir et la possibilité d'en finir avec ce problème. Ainsi que l'a dit si justement le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis dans son discours (222ème séance), le fait que grâce à un accord préalable explicite les parties responsables ont donné à l'Organisation des Nations Unies le pouvoir d'aboutir à un règlement, permet d'espérer désormais une influence accrue de cette Organisation. Il y a là un précédent dont on pourra s'inspirer pour régler certains problèmes politiques par des accords spéciaux conclus au préalable aux fins d'accepter les recommandations de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité.

140. En procédant sans plus attendre au règlement de la question si urgente et si angoissante des anciennes colonies italiennes, on créera une atmosphère favorable à la solution des autres problèmes politiques dont l'ordre du jour de l'Assemblée est chargé depuis si longtemps, et on déblayera ainsi le terrain pour réédifier sur des bases solides, après tant d'années de conflits, l'amitié et la collaboration internationales.

141. M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que le moment est venu de faire le bilan des quatre premières années de l'activité de l'Organisation des Nations Unies.

142. M. Kisselev a lu avec soin le rapport du Secrétaire général. Dans l'introduction de celui-ci, M. Trygve Lie déclare que l'année qui vient de s'écouler a été, dans l'ensemble, une année de progrès dans la voie de la paix universelle et que l'Organisation des Nations Unies a développé la coopération internationale dans presque tous les domaines de l'activité humaine avec une ampleur inégalée.

143. Pour l'orateur, cette appréciation est inexacte et constitue, pour employer un euphémisme, une exagération. M. Kisselev désire analyser lui-même l'activité de l'Organisation des Nations Unies au cours de ces années.

144. E. de ses trois sessions précédentes, l'Assemblée générale a examiné nombre de questions d'ordre politique, économique et social et a adopté 287 résolutions.

145. La résolution 41 (I) sur la réduction et la réglementation des armements n'a pas été mise en œuvre. Ce problème, l'un des plus importants qui se posent devant l'humanité, n'a pas été résolu. La Commission des armements de type classique a interrompu ses travaux. Il en est de même de la Commission de l'énergie-atomique.

146. Il est légitime de se demander quelles sont les raisons de cette situation. Quels sont ceux qui, au lieu de réduire les armements, encouragent la course aux armements, concluent le Traité de l'Atlantique nord, établissent une union militaire occidentale, violent de la manière la plus flagrante les articles fondamentaux de la Charte et s'efforcent d'utiliser l'Organisation des Nations Unies pour leurs propres buts? Ce sont les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni, qui sont en proie à l'idée malade de domination mondiale.

147. Dans son discours (222ème séance), M. Acheson, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a tenté de justifier la politique de son pays dans ce domaine. Il a déclaré que cette politique est entièrement conforme aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Or les faits prouvent exactement le contraire. Tout le monde sait que c'est à Washington qu'à été signé puis ratifié le Traité de l'Atlantique nord. C'est dans cette ville que se poursuivent actuellement les conversations en vue de la conclusion d'un traité de la Méditerranée et d'un traité de l'Océan Pacifique. A la tête des pays qui accroissent leurs armements se trouvent les Etats-Unis d'Amérique; ces derniers, au moyen de ce que l'on appelle le "prêt-bail" du temps de paix, ont l'intention de fournir des armements aux pays signataires du Traité de l'Atlantique nord. A la lumière de ces faits, on comprend que M. Acheson ait déclaré qu'il n'existe pas de perspectives immédiates d'un accord général en vue de la réglementation et de la réduction des armements. La fourniture de matériel de guerre américain à l'Europe occidentale va se poursuivre sur une échelle suffisante pour permettre aux entreprises américaines d'obtenir des commandes pour des milliards de dollars. Nous voyons les monopoles capitalistes américains essayer d'obtenir à l'aide de ces procédés de nouveaux bénéfices, de nouvelles richesses.

148. Le rêve malade de domination mondiale, la crainte devant la crise économique imminente, le désir d'accumuler les bénéfices de guerre, tels sont les motifs qui poussent les milieux dirigeants de Wall Street à faire voter des crédits de guerre toujours accrus, à faire adopter une politique tendant au déclenchement d'une nouvelle guerre. Les milieux dirigeants des monopoles américains créent délibérément dans les relations internationales une atmosphère d'inquiétude et d'alarme.

149. Selon les données fournies par le bulletin d'informations d'une banque de New-York, les bénéfices des 525 principales compagnies américaines en 1948 ont atteint le plus haut niveau jamais connu. Ces bénéfices ont été de 18,8 à 23 pour 100 du capital investi, ce qui représente 35, 6 milliards de dollars contre 9,3 milliards en 1940 et 22,4 milliards en 1945.

150. Les leçons de l'histoire semblent n'avoir servi à rien. La défaite totale de l'Allemagne hitlérienne, qui incarnait en elle les forces de la réaction, aurait dû servir de leçon à ceux que

possède l'idée de domination mondiale. Il n'en a rien été. Nous voyons aujourd'hui que les Etats-Unis sont devenus le centre principal des menaces à la paix et à la sécurité de tous les peuples.

151. Malgré les affirmations des milieux dirigeants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, le Traité de l'Atlantique nord va directement à l'encontre des intérêts de l'Organisation des Nations Unies. Ce Traité poursuit des buts qui sont contraires à l'idéal de la paix entre les peuples. Il établit entre une série d'Etats Membres des Nations Unies une alliance militaire de caractère agressif dirigée contre un groupe d'Etats Membres. De nombreux sénateurs américains eux-mêmes ont reconnu, lors du débat au Sénat des Etats-Unis sur ce Traité, que ce document est contraire aux obligations que les Etats-Unis ont assumées en signant la Charte, qu'il est de nature à provoquer la guerre et non à contribuer au maintien de la paix. Le *Wall Street Journal*, organe des milieux financiers américains, a dit dans son numéro du 5 avril 1949 que malgré toute la propagande, le Traité de l'Atlantique nord réduit en fait au néant les principes de l'Organisation des Nations Unies.

152. Fort logiquement, la signature du Traité de l'Atlantique nord a été suivie d'une course effrénée aux armements, de la création d'un vaste réseau de bases militaires, navales et aériennes et d'une offensive contre les niveaux de vie des masses et contre leurs droits démocratiques.

153. Alors que l'humanité tout entière suit avec inquiétude la politique belliciste des Etats-Unis d'Amérique et de certains autres pays, tous ceux qui désirent la paix se réjouissent de voir l'attitude pacifique adoptée par l'Union soviétique.

154. M. Kisselev passe ensuite à la situation économique. Il estime que le Conseil économique et social n'a pas résolu les problèmes fondamentaux et qu'il a consacré son activité à des questions d'ordre secondaire. C'est ainsi qu'il n'a pas résolu l'important problème du plein emploi qui avait été soulevé par la Fédération syndicale mondiale. Au lieu de formuler des recommandations concrètes en vue de lutter contre le chômage et de soulager la misère de millions de travailleurs, la majorité anglo-américaine s'est contentée de transmettre cette question pour étude à l'Organisation internationale du Travail. Or l'on sait que cette dernière, au cours de ses trente années d'existence, a montré qu'elle défendait fidèlement les intérêts des employeurs. La question du droit syndical a eu le même sort. La question du salaire égal pour un travail égal pour les hommes et les femmes n'a pas non plus été résolue.

155. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que le Conseil économique et social n'a pas pris les mesures qui s'imposaient en vue de développer les relations commerciales entre les Etats Membres de l'Organisation sans qu'il fût porté atteinte aux principes fondamentaux d'égalité et de souveraineté de tous les pays. Il n'a pas non plus adopté les mesures nécessaires en vue de contribuer au relèvement économique des pays dévastés par la guerre.

156. A sa neuvième session, le Conseil a examiné la question du développement économique des pays insuffisamment développés. On sait que ce problème intéresse nombre de pays où l'industrie et l'agriculture se trouvent à un niveau fort

bas, où les masses vivent dans la misère. Cette situation prévaut surtout dans les pays qui ont été pendant de longues années ou qui sont encore soumis à la féroce exploitation des puissances coloniales.

157. Certains milieux s'efforcent de démontrer que le plan d'assistance technique présenté par les Etats-Unis ne poursuit aucune visée impérialiste. Il n'est pourtant pas difficile de comprendre que ce plan n'est autre chose qu'un effort de la part des monopoles américains pour assurer leur domination politique et économique sur d'autres pays, pour détruire la capacité productive de ces derniers, pour inonder les marchés de marchandises américaines, pour s'emparer des réserves de matières premières stratégiques en vue de s'en servir pour des fins militaires. C'est ainsi, par exemple, que les Etats-Unis ont acquis presque toutes les sources de matières premières du Congo belge. Les entreprises américaines poursuivent une exploitation féroce de la population du Congo. M. Kisselev cite un autre exemple à l'appui de sa thèse: selon des données statistiques officielles contenues dans le rapport du Conseil de tutelle<sup>1</sup>, des 331 entreprises industrielles du Ruanda-Urundi, trois seulement appartenaient à des autochtones. Il y a lieu d'ajouter que ces trois entreprises s'occupaient de fabrication de poteries, de vannerie et de tannerie.

158. Il est indispensable de prendre des mesures pour empêcher les monopoles américains d'asservir, en s'abritant derrière l'Organisation des Nations Unies, les pays économiquement peu développés. Il faut fournir très largement une aide économique aux pays insuffisamment développés, mais il faut le faire en leur permettant de développer leur économie propre et de marcher vers l'indépendance politique et économique.

159. M. Kisselev fait ensuite allusion à l'intervention de M. Santa Cruz, représentant du Chili. Ce dernier, dit-il, s'est servi de la tribune des Nations Unies pour essayer de détourner l'attention de l'Assemblée générale des propositions de l'Union soviétique (22<sup>ème</sup> séance) tendant à consolider la paix mondiale. Le représentant du Chili a eu recours à des arguments douteux, a déclaré que les propositions de l'URSS constituaient une simple ironie et a essayé ainsi d'embrouiller une question qui est parfaitement claire. Les calomnies du représentant du Chili sont connues de tous. Tout le monde sait également qu'elles se terminent inévitablement par un échec. Il est inutile de s'appesantir davantage sur ce point.

160. La délégation de la RSS de Biélorussie soutient entièrement les propositions formulées à la 22<sup>ème</sup> séance par M. Vychinsky. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent tenir compte du désir de tous les peuples du monde de prévenir une nouvelle guerre et doivent instituer entre eux une collaboration étroite. Ils doivent prendre des mesures concrètes en vue de résoudre les problèmes internationaux tels que la réglementation et la réduction des armements et des forces armées, l'interdiction de l'arme atomique et l'utilisation de l'énergie atomique uniquement à des fins pacifiques, l'interdiction de la propagande incitant à

<sup>1</sup> Voir les Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Supplément No 4.

une nouvelle guerre et la suppression de toute activité tendant à la préparation d'un nouveau conflit.

161. En exhortant les grandes Puissances à conclure un pacte en vue de la consolidation de la

paix, l'Union soviétique a voulu libérer les peuples de la crainte d'une nouvelle guerre et réaliser les plus hauts espoirs du genre humain, qui ne demande que la sécurité et une paix durable.

La séance est levée à 13 h. 40.

## DEUX CENT VINGT-HUITIÈME SEANCE PLENIÈRE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le lundi 26 septembre 1949, à 10 h. 45.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

**Discussion générale (suite): discours de M. Clementis (Tchécoslovaquie), M. Kardelj (Yougoslavie), M. C. Malik (Liban), M. Tsaldaris (Grèce), M. Pearson (Canada)**

1. M. CLEMENTIS (Tchécoslovaquie) dit que lorsqu'on passe en revue l'œuvre que l'Organisation des Nations Unies a accomplie et les échecs qu'elle a essuyés l'année passée et que l'on analyse les problèmes dont l'Organisation s'est occupée pendant ce temps, un fait positif important se dégage, surtout si l'on compare l'œuvre ainsi accomplie au bilan de la session précédente. Le Secrétaire général, dans l'introduction de son rapport pour l'année 1949<sup>1</sup>, a très justement souligné que la crainte de la guerre a diminué et il a en partie raison de voir dans le fait que les grandes Puissances sont sorties de l'impasse de Berlin le facteur essentiel de l'amélioration de la situation.

2. Il a donc été démontré une fois de plus que l'évolution pacifique du monde dépend de la coopération des grandes Puissances et d'une application aussi étendue et aussi fréquente que possible du principe de l'unanimité, en particulier à la solution des problèmes d'après-guerre. Il ne fait pas de doute que si le Conseil des Ministres des affaires étrangères se réunissait de nouveau pendant la session de l'Assemblée générale en vue de résoudre d'autres problèmes, comme il l'a fait en 1946, la tension internationale diminuerait et que cette réunion exercerait de profondes répercussions sur le résultat des délibérations de l'Assemblée générale. Ceci fournirait une nouvelle preuve à ceux qui défendent sincèrement la cause des Nations Unies selon l'esprit de la Charte, mais n'ont pas été jusqu'à présent assez réalistes pour reconnaître et respecter les conditions indispensables au triomphe de cette cause, que la coopération des grandes Puissances est une de ces conditions essentielles.

3. L'expérience quotidienne des Nations Unies confirme cette thèse. Lorsqu'une grande Puissance ou un groupe de grandes Puissances a essayé de réaliser ses desseins égoïstes et iniques dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies au moyen d'un vote majoritaire purement mécanique et mathématique, il en est trop souvent résulté que l'Organisation n'a pas pu résoudre le problème qui lui était soumis. Il suffit de citer l'exemple de la Grèce, celui de la Corée, ou de rappeler la complexité des problèmes relatifs à l'interdiction de l'arme atomique et des autres

armes de destruction massive ou à la réduction des forces armées et des armements en général.

4. Le principe d'après lequel il est absolument nécessaire que toutes les grandes Puissances se mettent d'accord sur la solution des questions politiques importantes est aussi ancien que l'est l'Organisation des Nations Unies qui est née sous le signe de ce principe; il est si simple et si évident que même un novice en matière politique ne peut l'ignorer. Par conséquent, le fait que ce principe n'a pas été appliqué, qu'il ne l'est pas, que des tentatives sont faites pour s'en écarter et même pour le supprimer de la Charte, ainsi que le préconisent ceux qui mènent une campagne contre le veto, prouve qu'on cherche à atteindre des objectifs autres que ceux que l'on avoue publiquement. C'est ainsi, par exemple, que l'on essaie d'empêcher la Corée, pourtant si éprouvée, de devenir libre et unie, et qu'on cherche à la maintenir dans un état de servitude et de division. C'est ainsi que des efforts sont tentés pour essayer d'éviter l'interdiction des armes atomiques et pour en obtenir au contraire le monopole.

5. L'on ne peut pas se soustraire au dilemme ainsi créé. Il convient, toutefois, de souligner un fait caractéristique, même si l'on admet que la crainte de la guerre a effectivement diminué, et que ce résultat — qui, même d'une portée limitée, a été foncièrement très important — est dû, en grande partie, à la réunion du Conseil des Ministres des affaires étrangères qui a eu lieu à Paris durant l'été 1949. Ce fait est le suivant: les représentants officiels de l'une des grandes Puissances qui ont pris part à cette réunion de Paris, et qui en a même été l'un des promoteurs, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour diminuer l'importance de cette conférence afin de lutter contre le relâchement de la tension qui s'est manifesté à la suite de cette réunion.

6. La grande Puissance en question, ce sont les Etats-Unis, qui prétendent occuper une position éminente aussi bien dans l'Organisation des Nations Unies que hors de celle-ci. Les Etats-Unis sont à la tête des Etats capitalistes et déterminent non seulement l'attitude que ceux-ci adoptent à l'égard des questions essentielles de la politique mondiale, mais souvent aussi la politique intérieure de ces Etats. Et pourtant, à l'occasion de la réunion du Conseil des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Paris, les Etats-Unis, ainsi que toutes les autres parties à la conférence, auraient pu, à juste titre, revendiquer le mérite d'avoir contribué à une action louable, qui a été accueillie avec satisfaction par l'humanité pacifique tout entière. Au contraire, ce pays a adopté l'attitude opposée sans obtenir de résultats positifs importants.

<sup>1</sup> Voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Supplément No 1.